



Direction de la Citoyenneté
et de la Cohésion Sociale

E26

Séance publique du mercredi 14 décembre 2022

Convoqué le jeudi 8 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents : Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAFF, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Aurélie REMACLE, Elsa FAUCILLON, Zineb ZOUAOUI, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Fabienne MOREAU, Zine BOUKRICHE, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Karine CHALAH, Jacques BRIFFAULT

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

Etaient représentés : Philippe CLOCHETTE(représenté par Anne Laure PEREZ), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELÉE), Mohammed DDANI(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Nadia MOUADDINE(représentée par Yasmina ATTAFF), Christophe BERNIER(représenté par Laurent NOEL), Sofia MANSERI(représentée par Grégory BOULORD), Aurélie REMACLE(représentée par Mariama GASSAMA), Eloi SIMON(représenté par Roger DUGUÉ), Khalid DAMOUN(représenté par Ibrahima NDIAYE), Elsa FAUCILLON(représentée par Zineb ZOUAOUI), Laetitia GHIRARDI(représentée par Karine CHALAH), Isabelle TITTI DINGONG)

Absents excusés : Isabelle MASSARD, Ahcen MEHARGA, Sinan KARAKUS, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour :

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Prend acte

Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes - Hommes

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 portant sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et notamment son article 61 qui prescrit aux collectivités d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et sur les orientations et programmes visant à améliorer cette situation, préalablement au débat d'orientation budgétaire,

Vu le décret n°2015-761, relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, définissant le contenu et les modalités d'élaboration de ce rapport : il doit comporter les données issues du rapport de situation comparée, ainsi que le bilan des actions de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Considérant que les collectivités ont un rôle fondamental à jouer en matière d'égalité,

Considérant l'engagement de la ville de Gennevilliers sur l'égalité entre les femmes et les hommes,

Considérant ledit rapport, comprenant le bilan de nos politiques publiques menées sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Prend acte de la présentation des orientations et du bilan des politiques publiques sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 20/12/22
Affiché le 20/12/22
Exécutoire le 20/12/22



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 19 décembre 2022